

A déposer en mairie au plus tard le 31 juillet 2025

J'inscris mon enfant à la cantine scolaire

Je n'inscris pas mon enfant à la cantine scolaire

Renseignements concernant l'enfant

NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

CLASSE :

LUNDI

MARDI

JEUDI

VENDREDI

Pour les repas occasionnels*

Je, soussigné(e)..... responsable de l'enfant
..... en Classe de, déclare avoir lu et accepter le règlement de
cantine scolaire de la commune de Luri et m'engage à le respecter.

Fait à _____ le _____

Signature obligatoire du Représentant légal

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : Année Scolaire 2025-2026

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom exact de l'Etat Civil : Sexe :
Prénoms dans l'ordre exact de l'Etat Civil :
Né(e) le : à :
Code Postal Naissance : Nationalité :

SCOLARITE DE L'ANNEE EN COURS

Admis en classe de :

RESPONSABLE LEGAL (En charge des frais de demi-pension)

Nom, Prénom :
Lien de parenté :
Adresse :
Code Postal : Commune :
☎ dom : ☎ travail :
☎ portable : Acceptez-vous de recevoir des SMS (O ou N) :
@courriel :
Profession
(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT) Joindre justificatif : attestation employeur...)

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom, Prénom :
Lien de parenté :
Adresse :
Code Postal : Commune :
☎ dom : ☎ travail :
☎ portable : Acceptez-vous de recevoir des SMS (O ou N) :
@courriel :
Profession
(A COMPLETER OBLIGATOIREMENT Joindre justificatif : attestation employeur...)

AUTRE PERSONNE A CONTACTER/ A PREVENIR

Nom, Prénom :
Lien de parenté :
Adresse :
☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER/ A PREVENIR

Nom, Prénom :
Lien de parenté :
Adresse :
☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER/ A PREVENIR

Nom, Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER/ A PREVENIR

Nom, Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRE PERSONNE A CONTACTER/ A PREVENIR

Nom, Prénom :

Lien de parenté :

Adresse :

☎ dom : ☎ travail : ☎ portable :

AUTRES RENSEIGNEMENTS

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Date du dernier rappel antitétanique : (pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

Allergies :

Traitements en cours :

Précautions particulières à prendre :

PAI :

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Informations diverses :

NOM et SIGNATURE de la personne qui a rempli ce dossier :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

1 - ENFANT

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ; ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR.

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphthérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole Oreillons Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				BCG	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION
ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement** pendant le séjour ? oui non

Si **oui** joindre une **ordonnance** récente et les **médicament** correspondant (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine** marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES

RUBÉOLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	VARICELLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ANGINE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	SCARLATINE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
COQUELUCHE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OTITE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	ROUGEOLE <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	OREILLONS <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

ALLERGIES : ASTHME oui non
 ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ :

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

 NON OCCASIONNELLEMENT OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

 NON OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) :

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF)

exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après hospitalisation.

N° de sécurité sociale : _____

Date :

Signature :

**A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES
COORDONNÉES DE L'ORGANISATION DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES**

OBSERVATIONS

NOTE D'INFORMATION – CANTINE SCOLAIRE

- La pré-inscription (ci jointe) se fait obligatoirement et directement à la Mairie. Un dossier à compléter (avec fiche sanitaire) vous sera remis. L'inscription définitive ne sera prise en compte qu'après la fourniture du dossier complet d'inscription et sous réserve d'aucune facture restée impayée.
- Le prix du repas est fixé à 3,85€
- Trois cas de figure sont envisageables :

CAS N°1 → L'enfant est inscrit comme prenant chaque jour ses repas à la cantine scolaire


- Les parents s'engagent à payer un repas par jour de cantine
- Si l'enfant ne devait pas prendre un repas exceptionnellement, les parents doivent prévenir par un mot écrit et signé par eux-mêmes, sur le cahier de liaison. Dans ce cas le repas ne sera pas dû. *Sans cela le personnel ne le laissera pas repartir seul. Le repas qui aura été préparé sera dû par la famille*

CAS N°2 → L'enfant est inscrit mais ne prend ses repas qu'une, deux, ou trois fois par semaine

- Les jours où l'enfant prend ses repas ont été clairement définis lors de l'inscription. Les repas seront donc commandés et dus en fonction des jours d'inscriptions. Ce calendrier peut être modifié sous réserve des places disponibles. La modification doit être faite et communiquée à la Mairie uniquement, la semaine précédant son application.
- Si l'enfant ne devait pas prendre un repas exceptionnellement, les parents doivent prévenir par un mot écrit et signé par eux-mêmes, sur le cahier de liaison. Dans ce cas le repas ne sera pas dû. *Sans cela le personnel ne le laissera pas repartir seul. Le repas qui aura été préparé sera dû par la famille*

***CAS N°3 → L'enfant n'est pas inscrit à la cantine mais peut néanmoins prendre exceptionnellement un repas à la cantine scolaire dans la limite des places disponibles et sous certaines conditions.**

- La demande doit être faite uniquement à la Mairie et impérativement avant le jeudi, dernier délai, de la semaine précédente sauf cas exceptionnel d'un événement majeur.

 Le pointage des repas se fait chaque jour à l'école entre 8H20 et 8h40. Les repas sont comptabilisés et transférés au collège. Les retardataires ne seront pas comptabilisés, les parents seront donc tenus de venir récupérer leur enfant à 11H30.

A noter que tout changement (adresse, n° de téléphone, séparation ou divorce) en cours d'année scolaire prochaine, doit-être signalé au secrétariat.

REGLEMENT INTERIEUR

CANTINE SCOLAIRE

COMMUNE DE LURI

La cantine scolaire est un service municipal. L'organisation d'un tel service n'est pas une **obligation** pour la commune, mais une mesure destinée à faciliter la fréquentation scolaire des enfants dont les parents ne peuvent pas être présents à leur domicile pendant la période des déjeuners et ceux qui empruntent un transport scolaire. Une convention a été établie permettant aux enfants du primaire de prendre leurs repas dans la salle de restauration du collège.

Seuls **50 enfants** peuvent y être accueillis par le personnel communal.

INSCRIPTIONS

Du fait du nombre important d'enfants (limites de capacités d'accueil) et pour un meilleur fonctionnement du service, les enfants acceptés devront répondre **impérativement** aux critères de priorités suivants :

- **Enfants utilisant les transports scolaires**

- **Enfants dont les deux parents travaillent (fournir justificatifs : attestations de l'employeur...**

Pour tous les autres cas, toute inscription sera étudiée **individuellement** au vu de la situation familiale, géographique et professionnelle et dans **la limite des places disponibles** en début et en cours d'année scolaire selon l'évolution des effectifs.

Les inscriptions à titre exceptionnelles (dans la limite des places disponibles) feront l'objet d'une demande en Mairie (la semaine précédente) sauf cas de force majeure.

Un planning étant établi, sur les jours des prises de repas de chaque enfant, **aucun changement ne sera toléré s'il n'est pas signalé au préalable (la semaine précédant la modification) en Mairie uniquement.**

Pour cela un dossier d'inscription vous sera demandé.

Le pointage des repas se fait chaque jour à l'école entre 8H20 et 8h40. Les repas sont comptabilisés et transférés au collège. Les retardataires ne seront pas comptabilisés, les parents seront donc tenus de venir récupérer leur enfant à 11H30.

L'inscription à la cantine scolaire sera définitive que si la famille est en règle sur les paiements de l'année écoulée.

DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité et doivent faire preuve de politesse à l'égard du personnel d'encadrement et de leurs camarades.

Durant les repas, le service est assuré par le personnel municipal.

Pour conserver convivialité et plaisir durant le repas, les enfants doivent s'astreindre à une certaine discipline :

- pénétrer dans le restaurant en ordre et en silence
- parler doucement
- respecter la nourriture
- respecter les lieux

En cas d'indiscipline notoire et répétée, et au vu d'un rapport établi par le personnel d'encadrement un premier avertissement sera adressé à l'enfant sous forme de courrier transmis aux parents.

Si la situation persiste, une sanction tendant à exclure provisoirement ou définitivement l'enfant sera prononcée.

PAIEMENT

Les repas seront payables chaque fin de mois.

Un avis de paiement vous sera adressé chaque fin de mois.

Le paiement doit être effectué soit par chèque bancaire à l'ordre du « trésor public » soit par espèces, soit par CB sur l'espace citoyen.

Il doit impérativement intervenir avant la date limite en le déposant soit :

- Directement à la Mairie (boîte aux lettres ou accueil)
- Dans la boîte aux lettres mise à votre disposition dans le couloir de l'école côté maternelle
- Par courrier adressé à la Mairie (service cantine scolaire)

Le règlement n'étant pas effectué en temps voulu, votre enfant ne sera pas accepté à la cantine tant que la situation n'a pas été régularisée.

En cas de difficultés, la famille doit **impérativement** prendre contact avec la Mairie afin de trouver une solution à la situation et de prendre contact avec une assistante sociale.

LE MAIRE.